

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03/12/2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 14

Absents : 0

Absents avec

procuration : 1

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N° 11-04

Objet : Création d'un
cabinet médical. Plan de
financement. Demande
aides financières.

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : MM. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absent excusé :
M. AMOUROUX (Procuration M. SANS)

Madame AGUILA a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 h 30

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la Mairie pour le maintien d'un service de santé dans la Commune de Boussens.

Il ajoute la nécessité de créer un troisième cabinet afin de favoriser l'installation d'un médecin supplémentaire.

Il rappelle que par délibération du 11/04/2024, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Antoine POUPART pour assurer la maîtrise d'œuvre. Monsieur POUPART a présenté un avant-projet sommaire et son chiffrage qui s'élève à 72 986,83 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de valider l'avant-projet sommaire ;
- de valider le plan de financement ainsi qu'il suit :

.../...

DEPENSES	RECETTES
Honoraires architecte H.T : 15 000,00 €	Subvention Conseil Départemental
Travaux H.T : 72 986,83 €	avec soustraction loyer : 35 194,49 €
87 986,83 €	Subvention Communauté
TVA : 17 597,37 €	Communes Cœur de Garonne : 5 279,23 € :
	FCTVA : 2 613,21 €
	S/total 43 086,93 €
	Fonds propres Commune : 47 513,11 €
	TVA : 14 984,16 €
	S/total Commune : 62 497,27 €
TOTAL TTC : 105 584,20 €	TOTAL TTC : 105 584,20 €

- d'inscrire la dépense sur le budget communal 2025 ;
- de solliciter pour ce projet l'aide du Département ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 17.12.2024

Pour copie conforme

En Mairie, le 16 Décembre 2024

Le Maire,

Christian SANS

